

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

presse Question écrite n° 10602

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre interroge Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'éventualité d'organiser un Grenelle de la presse. En effet, l'ensemble des syndicats de journalistes ont émis, au cours de la journée européenne de la liberté de la presse le 5 novembre 2007, l'idée d'organiser un véritable Grenelle de la presse afin de réunir l'ensemble des acteurs et de parvenir à trouver des solutions aux principaux problèmes rencontrés par la presse française. Il la remercie de bien vouloir lui indiquer son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

L'idée d'organiser une manifestation dédiée à la presse et regroupant les différents acteurs concernés se concrétisera à l'automne, avec la tenue des États généraux de la presse. Cette manifestation sera l'occasion d'analyser les difficultés que rencontre aujourd'hui la presse écrite, et d'y apporter des réponses. Les États généraux de la presse devront notamment permettre d'identifier les problèmes récurrents de la presse concernant les coûts de production et de fabrication, la diffusion et la distribution de la presse écrite sur le territoire national, mais aussi les évolutions induites par l'apparition d'internet, notamment en termes de droit d'auteur et de formation des professionnels de la presse. Par ailleurs, les états généraux devraient être l'occasion de réfléchir au modèle économique de la presse, qu'il s'agisse des aides directes ou indirectes au maintien du pluralisme, de la sous-capitalisation des entreprises de presse ou de la création de groupes multimédia.

Données clés

Auteur: M. Frédéric Lefebvre

Circonscription: Hauts-de-Seine (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 10602 Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : Culture et communication Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 novembre 2007, page 7170 **Réponse publiée le :** 30 septembre 2008, page 8370